

# Le Monde

## Les compositeurs de musique de divers horizons se fédèrent

La nouvelle structure, qui réunit déjà plus de 400 noms, vise à dépasser les divergences esthétiques.

Par [Pierre Gervasoni](#)

Publié mercredi 24 juin à 17h21



Le compositeur Benoît Menut, en février 2020, à Paris. BERNARD MARTINEZ

Lundi 25 mai, [une tribune annonçant la création d'une Fédération de compositeurs était publiée sur le site Internet de \*La Lettre du musicien\*](#), accompagnée de la liste des 170 noms déjà acquis à cette entreprise qui témoigne de rapprochements inattendus. Karol Beffa et

Pascal Dusapin apparaissent en effet sous une même bannière alors qu'en 2013, à la suite d'une conférence controversée au Collège de France, ils étaient considérés comme les pires ennemis du Tout-Paris de la création. « *Ils ont été ravis !* », assure Benoît Menut, un des deux initiateurs du projet de Fédération, avant d'ajouter que « *d'autres ont été plus difficiles à convaincre* ».

Plutôt que d'envoyer un texte à signer, Menut et Agobet ont opté pour le débat au téléphone

Avant la crise sanitaire, au cours d'échanges avec son collègue Jean-Louis Agobet, il en était arrivé à déplorer l'absence de « niche » identifiable de sa corporation comme cela existe pour le théâtre ou le cinéma. « *Il y avait deux possibilités, résume Menut. Beugler en créant un syndicat de plus pour nous défendre ou bien faire de l'entrisme positif, c'est-à-dire avoir la reconnaissance des institutions en arrivant à fédérer un monde créatif dans sa diversité autour d'une idée majeure : nous sommes tous des artisans de l'écriture.* »

Plutôt que d'envoyer un texte à signer, Menut et Agobet ont opté pour le débat au téléphone, parfois avec des interlocuteurs prêts à devenir des relais du mouvement. Ce fut le cas de Jonathan Pontier. « *A la mi-avril, j'ai été contacté par Loïc Guénin qui, lui-même, avait été sollicité par Sasha J. Blondeau, raconte ce franc-tireur du paysage contemporain. La chose n'était pas très bien dessinée mais elle tranchait avec les lettres revendicatrices qu'on nous invite régulièrement à signer pour défendre notre bifteck* », rapporte Pontier. Séduit par la démarche, il s'est investi pour élargir le cercle des « fédérés » à des personnalités habituées à sauter les frontières du jazz ou des musiques improvisées, tels Joëlle Léandre, Andy Emler et Tomas Gubitsch, pour rejoindre la confrérie de l'écriture, parfois symphonique.

## Une confraternité jamais vue

Bien que la liste avoisine dorénavant les 400 noms (un tiers du nombre de compositeurs recensés en France), il manquera forcément des pièces « *au grand puzzle de la création musicale en France* » que Jonathan Pontier voudrait voir ainsi reconstitué. Certaines associations pourraient, ultérieurement, s'y affilier. Notamment celle représentant les compositeurs de musiques de film puisque Bruno Coulais compte parmi les premiers signataires de la tribune. Trentenaire fraîchement entré dans le monde professionnel, Florent Caron Darras estime que « *dans un monde de bouleversements technologiques et politiques, les musiques de concert et de création méritent d'être défendues, et les voix isolées et asynchrones ne portent jamais suffisamment loin* ».

À la différence d'autres pays, la France ne possédait pas de fédération de compositeurs

A la différence d'autres pays, la France ne possédait pas de fédération de compositeurs. « *Il était temps de la créer* », renchérit Benoît Menut, qui en veut pour preuve la réaction des institutions qui, de la Sacem à la Maison de la musique contemporaine, « *ont applaudi des deux mains* ». Une première, donc, avec une confraternité jamais vue. Ou presque. Gilbert Amy, successeur, en 1967, de Pierre Boulez à la tête des concerts du Domaine musical, ne pense l'avoir vécue qu'en mai 1968 quand il s'est retrouvé à signer des motions avec des compositeurs qu'il n'aurait jamais imaginé rencontrer dans d'autres circonstances. « *Impensable il y a quinze ans, cette Fédération peut nous aider à survivre* », se plaît-il à espérer.

Si les compositeurs pourront y travailler en collèges d'une quinzaine de personnes sur divers sujets, ce n'est pas eux qui en présenteront les conclusions aux tutelles et aux médias mais un bureau constitué de personnalités du monde musical reconnues pour leur indépendance esthétique. La question de l'indépendance peut aussi se poser à propos d'une fédération dont les deux concepteurs siègent à la commission symphonique de la Sacem : Jean-Louis Agobet comme président et Benoît Menut comme secrétaire. « *Nous ne sommes pas en service commandé !* », certifie toutefois ce dernier.

Une « Maison » pour la musique contemporaine

Le Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC), Musique française d'aujourd'hui (MFA) et Musique nouvelle en liberté (MNL) vont fusionner pour donner naissance à la Maison de la musique contemporaine (MMC). Si l'avis a été publié mercredi 10 juin, le nouvel organisme existera juridiquement à compter du mercredi 15 juillet, après avoir été validé par ces trois associations historiquement liées à l'activité des compositeurs. Estelle Lowry, sa future directrice, précise que cette nouvelle instance a été envisagée à l'initiative de la Direction générale de la création artistique (DGCA) et de la Sacem dans une recherche de transversalité. « *Ainsi, un compositeur bénéficiant d'une résidence auprès d'un orchestre avec le soutien de MNL pourrait espérer une aide au disque, allouée par MFA, et une mise à disposition des ressources du CDMC pour une meilleure visibilité auprès du public (temps de rencontre, exposition).* » La Maison de la musique contemporaine n'a pas encore de toit, la perte financière subie pendant la crise sanitaire ayant contraint la Sacem à revoir son plan d'occupation des bâtiments en Ile-de-France.

[Pierre Gervasoni](#)